

Calendrier des fêtes légales - année civile 2006

NOR : MENA0502527C

RLR : 610-6a

CIRCULAIRE N°2005-192 DU 18-11-2005

MEN

DPMA B2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

■ Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la circulaire du ministre de la fonction publique CAB/ n° 2107 en date du 27 septembre 2005, relative au calendrier des fêtes légales pour l'année civile 2006.

Pour le ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration
Dominique ANTOINE

Calendrier des fêtes légales de l'année civile 2006

Réf : C. FP/ n° 1452 du 16-3-1982 ; C. FP/ n° 2103 du 27-9-2005 relative à l'organisation de la journée de solidarité dans la fonction publique de l'État au titre de l'année 2006

Texte adressé aux ministres et secrétaires d'État et aux préfets de région et de département

Je vous prie de trouver ci-joint, conformément à la circulaire du 16 mars 1982 relative aux congés annuels des fonctionnaires et agents des administrations de l'État, la liste des jours qui, à l'occasion des fêtes légales rappelées par ladite circulaire, peuvent, dans la mesure où les nécessités de fonctionnement des services le permettent, être chômés et payés pour l'ensemble des personnels de l'État.

Je vous rappelle le principe général selon lequel le calendrier des jours fériés revêt un caractère nécessairement aléatoire et ne saurait être pris en compte pour l'attribution de jours de congés exceptionnels en "compensation" d'une fête légale ayant lieu un dimanche ou un samedi.

Je précise d'ailleurs qu'en vertu des articles 20 et 21 de la Constitution, le Premier ministre, titulaire du pouvoir réglementaire en la matière, en tant que chef de l'administration, a seule compétence nécessaire pour attribuer, le cas échéant, des jours de congé supplémentaires aux agents de l'État. Je vous invite donc à éviter de prendre toute initiative consistant à accorder des jours de congé supplémentaires pendant la période concernée, qui méconnaîtrait cette compétence et, au surplus, aurait pour effet de créer des disparités injustifiées la situation des agents et le fonctionnement des différents services publics.

Le ministre de la fonction publique
Christian JACOB

Annexe

CALENDRIER DES FÊTES LÉGALES 2006

Jour de l'an	dimanche 1er janvier
Lundi de Pâques	lundi 17 avril
Fête du travail	lundi 1er mai
Victoire 1945	lundi 8 mai
Ascension	jeudi 25 mai
Lundi de Pentecôte (sous réserve des dispositions de l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées)	lundi 5 juin
Fête nationale	vendredi 14 juillet
Assomption	mardi 15 août
Toussaint	mercredi 1 novembre
Armistice 1918	samedi 11 novembre
Noël	lundi 25 décembre